

Mairie

Place de la Mairie

51310 JOISELLE

Tél. : 03.26.80.68.84

ATTESTATION DE CONFORMITE D'URBANISME

Monsieur STAHL Alain, second adjoint au Maire de la commune en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la délibération en date du 28/05/2020

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 111-1 et R 111-1 ;

Vu le projet éolien du BOIS CHANTRET sur la commune de JOISELLE (51),

Porté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien du Bois Chantret et les documents y afférant ;

Vu le Règlement National d'Urbanisme en vigueur sur la commune ;

ATTESTE

Que le projet suscité est conforme aux règles nationales d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune en l'absence de plan local d'urbanisme et de carte communale

Fait à JOISELLE, le 27/05/2021

Monsieur STAHL Alain

Second Adjoint au Maire

